

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 4 avril 2016 à 19h30 en la salle du Centre communautaire intergénérationnel, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : monsieur le maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin, et Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge, tous membres du conseil, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture, je note l'absence de la conseillère Nicole Champagne.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 37 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

**16-04-090**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : approbation des textes;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mars 2016;
6. Dépôt des états financiers au 31 mars 2016;
7. Avis de motion : projet de règlement numéro 194-16 amendement le règlement 18-02 relatif au Comité consultatif d'urbanisme;
8. Adoption du règlement numéro 181-15 amendement le plan d'urbanisme numéro 68-07 afin d'introduire des objectifs pour l'implantation d'éoliennes;
9. Adoption du règlement numéro 182-15 amendement le règlement de zonage numéro 69-07 afin d'ajouter des dispositions relatives aux éoliennes;
10. Adoption du règlement numéro 183-15 amendement le règlement numéro 72-07 relatif à l'émission des permis et des certificats afin d'ajouter des dispositions relatives à l'implantation d'éoliennes;
11. Adoption du règlement numéro 184-15 amendement le règlement numéro 73-07 relatif aux tarifs des permis, des certificats et autres honoraires encourus dans l'application des règlements d'urbanisme afin d'ajouter des dispositions relatives à l'implantation d'éoliennes;
12. Adoption du second projet du règlement 189-15 amendement le règlement de zonage numéro 69-07;
13. Adoption du règlement numéro 190-15 amendement le règlement de construction numéro 71-07;
14. Souper annuel dans le cadre de la Semaine des Municipalités : autorisation de représentation;
15. Fonds de diversification économique : appui à la MRC des Appalaches dans leur demande de confirmation d'admissibilité;
16. Programme incitatif à l'achat local dans la municipalité : autorisation de signature du protocole avec la Société de développement socio-économique d'Adstock;
17. Production d'un dépliant d'information environnementale : autorisation de dépenses;
18. Organisation du lancement de «Place des Ancêtres» : autorisation de dépenses;

19. Stagiaires au service des travaux publics et de l'ingénierie : autorisation d'embauche;
20. Cession de terrain consentie par François Côté – Lucie Jacques sur la rue des Écureuils en faveur de la Municipalité : mandat au notaire et autorisation de signature;
21. Réaménagement de l'emprise du chemin du lac Bolduc : autorisation de signature des documents de transfert de propriété;
22. Fermeture définitive à la circulation automobile d'un chemin de colonisation situé vis-à-vis les lots 17 à 22, rang 8 canton d'Adstock et rétrocession aux lots auxquels ils ont été détachés;
23. Projet de dragage au lac Jolicoeur : autorisation donnée à Naturive de présenter, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC;
24. Services sanitaires Denis Fortier : offre de récupération de nos gros rebuts à leur centre de tri;
25. Projet d'acquisition d'un camion-citerne pour le service incendie : dépôts des soumissions, adjudication du contrat, autorisation de signature et mode de financement;
26. Projet d'acquisition d'une nouvelle camionnette : dépôt des soumissions, adjudication du contrat, autorisation de signature et mode de financement;
27. Fourniture de pierre et gravier : dépôt des soumissions et octroi des contrats;
28. Fourniture de béton bitumineux : dépôt des soumissions et octroi des contrats;
29. Travaux de voirie 2016 : décret des travaux et autorisation de dépenses;
30. Travaux de voirie 2016 : confirmation au député de la prévision de réalisation de travaux de voirie;
31. Constatation d'une démission au service incendie;
32. Nouvelles exigences gouvernementales concernant l'exploitation des réseaux d'égout : autorisation des dépenses de formation;
33. Projet de développement domiciliaire du club de golf du mont Adstock : retrait du dossier d'analyse à l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
34. Affaires diverses :
  - 34.1 Mise aux normes de la protection incendie, réseau St-Méthode : mandat et autorisation de dépenses;
  - 34.2 Avis de motion : projet de règlement numéro 195-16 amendant le règlement 110-09 concernant le financement des centres d'appel d'urgence 9-1-1;
  - 34.3 Construction du motel #8 : avance du montant des taxes (TPS/TVQ) en diminution du montant d'acquisition du motel 5 et mode de financement;
  - 34.4 Club de golf du mont Adstock : autorisation d'achat de droits de jeux de golf;
  - 34.5 Dystrophie musculaire : commandite;
35. Correspondance et rapports;
36. Période de questions;
37. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux ajouts inscrits au point «Affaires diverses»,  
Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-091

**PROCÈS-VERBAL : APPROBATION DES TEXTES**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal de la séance du mois de mars 2016 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-092

**DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois de mars, tous s'en déclarant satisfaits,

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les débours totaux du mois ainsi autorisés se chiffrent à 389 276.85 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2016**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 31 mars 2016 transmis préalablement de façon électronique à chacun des élus.

Monsieur le maire invite les élus à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir les explications.

AVIS DE  
MOTION

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 194-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-02 RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Un avis de motion est donné par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement d'amendement portant le numéro 194-16 relatif au règlement numéro 18-02 constituant le Comité consultatif d'urbanisme.

16-04-093

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 181-15, AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 68-07 AFIN D'INTRODUIRE DES OBJECTIFS POUR L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES**

**ATTENDU** que le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

**ATTENDU** que les articles 109 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à une municipalité de modifier son plan d'urbanisme;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de prévoir un cadre pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par le conseiller Ghislain Vallée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 8 septembre 2015;

**ATTENDU** l'adoption du projet de règlement numéro 181-15 lors de la séance ordinaire tenue le lundi, 7 décembre 2015;

**ATTENDU** l'assemblée publique de consultation tenue le lundi, 25 janvier 2016;

**ATTENDU** qu'aucune modification n'est apportée au projet de règlement suite à l'assemblée publique de consultation;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par monsieur le maire concernant la portée des modifications proposées au règlement d'amendement numéro 181-15;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu que le règlement portant le numéro 181-15, amendement le plan d'urbanisme numéro 68-07, soit adopté tel que présenté, sans modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-094

**ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 182-15, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉOLIENNES**

**ATTENDU** que le règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de prévoir un cadre pour l'implantation des éoliennes sur le territoire de la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** que la municipalité souhaite préserver la santé et le bien-être publics, mais aussi assurer une qualité de vie des résidents et la sécurité des citoyens et ainsi contribuer à l'acceptabilité sociale des projets éoliens;

**ATTENDU** qu'il y a également lieu de favoriser une implantation harmonieuse et cohérente des projets sur l'ensemble du territoire de la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** que la municipalité cherche à protéger les territoires d'intérêts régionaux, les équipements et les infrastructures régionaux;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par le conseiller Stéphane Thivierge lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 8 septembre 2015;

**ATTENDU** l'adoption du projet de règlement numéro 182-15 lors de la séance ordinaire tenue le lundi, 7 décembre 2015;

**ATTENDU** l'assemblée publique de consultation tenue le lundi, 25 janvier 2016;

**ATTENDU** les modifications apportées au projet de règlement déposé suite à la consultation publique;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement modifié;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par monsieur le maire concernant la portée des modifications proposées au projet de règlement d'amendement numéro 182-15;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu que le second projet du règlement portant le numéro 182-15, amendement le règlement de zonage numéro 69-07, soit adopté tel que modifié.

Séance tenante, le directeur général et secrétaire-trésorier précise qu'avant l'entrée en vigueur, ce règlement doit traverser le processus de la Commission municipale du Québec. À cet effet, la Commission doit transmettre son avis sur la conformité si elle reçoit d'au moins 5 personnes habiles à voter une demande écrite sur la conformité du règlement de zonage au plan d'urbanisme. La période de 30 jours accordée aux personnes habiles à voter pour demander, par écrit, l'avis de la Commission se situe entre le 28 avril et le 28 mai 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-095

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 183-15, AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 72-07 RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES**

**ATTENDU** que le règlement relatif à l'émission des permis et des certificats de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

**ATTENDU** l'introduction dans le règlement de zonage des nouvelles dispositions relatives à l'implantation de grandes éoliennes;

**ATTENDU** que la municipalité désire adapter son règlement relatif à l'émission des permis et des certificats concernant l'implantation de grandes éoliennes;

**ATTENDU** qu'il y a également lieu de prévoir des amendes qui sont adaptées aux infractions relatives à l'implantation de grandes éoliennes;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 8 septembre 2015;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par monsieur le maire concernant la portée des modifications proposées au projet de règlement d'amendement numéro 183-15;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu que le règlement portant le numéro 183-15, amendement le règlement numéro 72-07 relatif à l'émission des permis et des certificats, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-096

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 184-15 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 73-07 RELATIF AUX TARIFS DES PERMIS, DES CERTIFICATS ET AUTRES HONORAIRES ENCOURUS DANS L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES**

**ATTENDU** que le règlement relatif aux tarifs des permis, des certificats et autres honoraires encourus dans l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

**ATTENDU** l'introduction, dans le règlement de zonage, des nouvelles dispositions relatives à l'implantation de grandes éoliennes;

**ATTENDU** qu'il y a également lieu de prévoir des tarifs relatifs à l'émission de permis ou de certificat d'autorisation pour l'implantation de grandes éoliennes;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par le conseiller Nelson Turgeon lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 8 septembre 2015;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par monsieur le maire concernant la portée des modifications proposées au projet de règlement d'amendement numéro 184-15;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu que le règlement portant le numéro 184-15, amendement le règlement numéro 73-07 relatif aux tarifs des permis, des certificats et autres honoraires encourus dans l'application des règlements d'urbanisme, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-097

**ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 189-15 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07 AFIN D'INTRODUIRE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PANNEAUX SOLAIRES, AU CÂBLE RESTREIGNANT L'ACCÈS À UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE À PARTIR D'UN CHEMIN PUBLIC, AU CONTRÔLE DE L'ÉROSION AINSI QUE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DE L'ENCADREMENT FORESTIER, À LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS ET AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES**

**ATTENDU** que le règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

**ATTENDU** que la municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage et d'y ajouter des dispositions prévues à l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de régir le contrôle de l'érosion ainsi que l'implantation des panneaux solaires et des câbles restreignant l'accès à une propriété privée à partir d'un chemin public;

**ATTENDU** que la municipalité souhaite encadrer la coupe d'arbre en milieu urbain;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par le conseiller Nelson Turgeon lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 7 décembre 2015;

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement numéro 189-15 lors de la séance ordinaire tenue le lundi, 11 janvier 2016;

**ATTENDU** l'assemblée publique de consultation tenue le jeudi, 11 février 2016;

**ATTENDU** la modification apportée au projet de règlement suite à l'assemblée publique de consultation;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement modifié;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par monsieur le maire concernant la portée des modifications proposées au projet de règlement d'amendement numéro 189-15;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

Au terme des discussions, Monsieur le Maire demande le vote. Celui-ci se solde comme suit : quatre (4) sont en faveur, un (1) en défaveur, le maire n'ayant pas voté. Le conseiller Nelson Turgeon exprime son désaccord à une section de l'article 10.4.2 traitant des conteneurs.

Suite au résultat du vote,  
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'adopter le second projet du règlement numéro 189-15 modifié, lequel amende le règlement de zonage numéro 69-07 afin d'introduire des dispositions relatives aux panneaux solaires, au câble restreignant l'accès à une propriété privée à partir d'un chemin public, au contrôle de l'érosion ainsi que modifier les dispositions relatives à la protection de l'encadrement forestier, à la hauteur des bâtiments et aux bâtiments accessoires, soit adopté tel que modifié.

Séance tenante, le directeur général et secrétaire-trésorier précise qu'avant l'entrée en vigueur, ce règlement doit traverser le processus d'approbation référendaire prévue à l'article 133 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. La période prévue pour l'exercice de ce droit s'étend du 6 mai au 16 mai 2016

Adopté à la majorité des conseillers, Nelson Turgeon exprimant son désaccord.

16-04-098

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 190-15 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 71-07 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX NORMES DE CONSTRUCTION PRINCIPALEMENT LORS D'UTILISATION DE PIEUX HOMOLOGUÉS POUR UNE FONDATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL ET DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES MATÉRIAUX DE PAREMENT EXTÉRIEUR**

**ATTENDU** que le règlement de construction de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

**ATTENDU** que la municipalité possède le pouvoir de modifier son règlement de construction;

**ATTENDU** que de nouveaux types de parements sont disponibles sur le marché;

**ATTENDU** que l'énergie solaire est davantage utilisée;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de régir l'utilisation de pieux vissés homologués pour une fondation d'un bâtiment principal;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 7 décembre 2015;

**ATTENDU** l'assemblée publique de consultation tenue le jeudi, 11 février 2016;

**ATTENDU** qu'aucune modification n'est apportée au projet de règlement suite à l'assemblée publique de consultation;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement modifié;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par monsieur le maire concernant la portée des modifications proposées au projet de règlement d'amendement numéro 190-15;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;



Au terme des discussions, Monsieur le Maire demande le vote. Celui-ci se solde comme suit : quatre (4) sont en faveur, un (1) en défaveur, le maire n'ayant pas voté. Le conseiller Nelson Turgeon exprime son désaccord à l'article 4.1.1 traitant de l'obligation d'obtenir une attestation de conformité pour l'utilisation de pieux vissés.

Suite au résultat du vote,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu que le règlement numéro 190-15, amendant le règlement de construction numéro 71-07 aux fins d'y ajouter des dispositions relatives aux normes de construction principalement lors d'utilisation de pieux homologués pour une fondation d'un bâtiment principal et des dispositions concernant les matériaux de parement extérieur, soit adopté.

Adopté à la majorité des conseillers, Nelson Turgeon exprimant son désaccord.

16-04-099

**SOUPER ANNUEL DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES MUNICIPALITÉS :  
AUTORISATION DE REPRÉSENTATION**

Comme à chaque année, pour souligner la «Semaine des municipalités», la MRC des Appalaches organise un souper et invite les membres des conseils municipaux à y participer.

Dans ce contexte,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'inviter tous les membres du conseil et le directeur général, accompagnés de leur conjoint(e) à assister au souper organisé par la MRC des Appalaches dans le cadre de la «Semaine des Municipalités». Tel souper aura lieu le vendredi, 3 juin 2016 au centre communautaire de Saint-Julien et le coût à défrayer par la municipalité est de 28 \$ le couvert.

Étant donné que cette activité en est une qualifiée de «protocolaire», les coûts exigés pour défrayer les repas des conjoint(e)s sont assumés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-100

**FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE : APPUI À LA MRC DES  
APPALACHES DANS LEUR DEMANDE DE CONFIRMATION D'ADMISSIBILITÉ**

**ATTENDU** qu'avec la fin de l'exploitation de l'amiante au Québec, le projet de relance de la mine Lac d'amiante dans la région de Thetford Mines et le projet de la mine Jeffrey à Asbestos ont été abandonnés;

**ATTENDU** que cette annonce a provoqué la fermeture définitive de ces deux mines et la mise à pied d'une centaine de travailleurs dans chacune des régions;

**ATTENDU** que pour pallier à l'impact négatif sur l'emploi et la vitalité économique de cette décision, le gouvernement du Québec créait, en novembre 2012, le Fonds de diversification économique – MRC des Sources doté d'une enveloppe de 50 millions de dollars au bénéfice unique de la région d'Asbestos;

**ATTENDU** que la MRC des Appalaches vit la même réalité qu'Asbestos au quotidien;

**ATTENDU** que des disponibilités financières sont existantes et que tout porte à croire que l'entièreté de ces sommes octroyées ne pourra être engagée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu que la Municipalité d'Adstock appuie sans réserve les démarches de la MRC des Appalaches dans leur croisade de rendre admissible la MRC des Appalaches au fonds de diversification de 50 millions et demande à Madame Dominique Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation de confirmer cette admissibilité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-101

**PROGRAMME INCITATIF À L'ACHAT LOCAL DANS LA MUNICIPALITÉ :  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE AVEC LA SOCIÉTÉ DE  
DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE D'ADSTOCK**

**ATTENDU** le fonds stratégique de développement économique adopté le 7 décembre 2015 en vertu de la résolution numéro 15-12-322;

**ATTENDU** que la Municipalité mandate la Société de développement socio-économique d'Adstock (SDSE) afin d'administrer la mesure incitative à l'achat local, laquelle s'adresse aux propriétaires de nouvelles constructions nouvellement domiciliés ou aux promoteurs qui initient un nouveau projet domiciliaire d'envergure;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser la signature du protocole d'application du programme «J'achète Adstock» à intervenir entre les parties;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'application du programme «J'achète Adstock» dans le cadre de la Politique de développement socio-économique à intervenir entre la Municipalité d'Adstock et la Société de développement socio-économique d'Adstock pour l'administration de la mesure incitative à l'achat local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-102

**PRODUCTION D'UN DÉPLIANT D'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE :  
AUTORISATION DE DÉPENSES**

La Municipalité souhaite produire un dépliant d'information environnementale pour ses contribuables et principalement pour les riverains.

À ce sujet,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu d'autoriser une dépense pour la production de quelque 1500 dépliant d'information environnementale. Il est également résolu de puiser cette somme au poste budgétaire 02 62900 345. Ce poste budgétaire est spécifiquement réservé pour des activités moussant l'image et faisant la promotion de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-103

**ORGANISATION DU LANCEMENT DE «PLACE DES ANCÊTRES» :  
AUTORISATION DE DÉPENSES**

Le 14 mai prochain sera la date officielle du lancement de «Place des Ancêtres». À cet égard, il y a lieu d'organiser la cérémonie protocolaire et, pour se faire, un budget de dépenses est nécessaire.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser une dépense de 750 \$ pour les activités de lancement de «Place des Ancêtres» qui se dérouleront le 14 mai prochain à l'église patrimoniale Très-Saint-Cœur-de-Marie. Il est également résolu de puiser cette somme à même le montant de l'aide financière apportée dans le cadre du «Fonds culturel de la MRC des Appalaches».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-104

**STAGIAIRES AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIERIE :  
AUTORISATION D'EMBAUCHE**

**ATTENDU** que la municipalité désire embaucher, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 13 août 2016, deux (2) stagiaires au soutien du département des travaux publics et de l'ingénierie;

**ATTENDU** que madame Laurence Tong, étudiante en génie civil et monsieur Charles Bérubé, étudiant au baccalauréat, ont satisfait aux exigences au terme du processus de recrutement;

**ATTENDU** qu'il est prévu, à l'article 2.10 de la convention collective, que la municipalité peut procéder à l'embauche d'un(e) étudiant(e) pendant ses vacances académiques;

**ATTENDU** que la municipalité a prévu des sommes à ce titre au budget 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'embaucher madame Laurence Tong et monsieur Charles Bérubé pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 13 août 2016 à raison de 40 heures par semaine au taux horaire de 15.45 \$ à titre de stagiaire au soutien du département des travaux publics et de l'ingénierie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-105

**CESSION DE TERRAIN CONSENTIE PAR FRANÇOIS CÔTÉ – LUCIE  
JACQUES SUR LA RUE DES ÉCUREUILS EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ :  
MANDAT AU NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** le consentement des propriétaires contigus à la rue des Écureuils à céder une parcelle de terrain en faveur de la Municipalité en vue de construire un fossé de drainage sur la rue des Écureuils;

**ATTENDU** que la cession de terrain consenti par François Côté et Lucie Jacques porte sur une largeur de trois (3) mètres, parallèle et adjacente à la rue et située du côté opposé au lac devant servir à installer un fossé de drainage;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier à un notaire le mandat de préparer et de publier l'acte de cession et d'en autoriser la signature;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu ce qui suit :

- de confier à Me Étienne Deblois notaire, le mandat de produire et de publier un acte de cession de terrain par François Côté et Lucie Jacques, propriétaires du lot rénové 5 794 104 en faveur de la Municipalité d'Adstock. La cession porte sur une largeur de trois (3) mètres, parallèle et adjacente à la rue et située du côté opposé au lac devant servir à installer un fossé de drainage;
- de défrayer tous les frais associés à cette transaction, laquelle fera partie des honoraires professionnels prévus au règlement d'emprunt;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-106

**RÉAMÉNAGEMENT DE L'EMPRISE DU CHEMIN DU LAC BOLDOC :  
AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS DE TRANSFERT DE  
PROPRIÉTÉ**

**ATTENDU** qu'en vertu de la résolution portant le numéro 15-12-332, la Municipalité approuvait les plans reçus et préparés par Francis Carrier, arpenteur-géomètre concernant le réaménagement de l'emprise du chemin du lac Bolduc, consentant ainsi aux transferts de propriété;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser les signatures des actes légaux de transfert de propriété;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite du dossier concernant le transfert de propriété en regard du réaménagement de l'emprise du chemin du lac Bolduc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-107

**FERMETURE DÉFINITIVE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE D'UN CHEMIN  
DE COLONISATION SITUÉ VIS-À-VIS LES LOTS 17 À 22, RANG 8 CANTON  
D'ADSTOCK ET RÉTROCESSION AUX LOTS AUXQUELS ILS ONT ÉTÉ  
DÉTACHÉS**

**ATTENDU** que suite à la rénovation cadastrale, il fut découvert qu'un chemin de colonisation est situé vis-à-vis les lots 17 à 22, rang 8 pour le cadastre officiel du canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac;

**ATTENDU** que ce chemin, d'une largeur de 36 pieds français, a été ouvert par un procès-verbal datant de 1903 et déclaré chemin de colonisation par un Arrêté en conseil en 1953 et n'a jamais été fermé officiellement par la suite;

**ATTENDU** que ce chemin est physiquement inexistant;

**ATTENDU** que, lors de la réforme communément appelée «réforme Ryan» du 1<sup>er</sup> avril 1993, les municipalités ont hérité des chemins entretenus;

**ATTENDU** que les chemins non entretenus sont demeurés sous la gestion du ministère des Transports;

**ATTENDU** que le ministère des Transports, via leur communication datée du 1<sup>er</sup> mars 2016, confirme n'avoir aucune prétention sur ce chemin;

**ATTENDU** que ce même ministère suggère à la Municipalité, dans la susdite communication, de procéder à la fermeture définitive de ce chemin;

**ATTENDU** que ce chemin n'a jamais été entretenu par la Municipalité avant le 1<sup>er</sup> avril 1993;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de fermer définitivement ce chemin de colonisation à la circulation automobile et de rétrocéder l'assiette du chemin aux lots auxquels ils ont été détachés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu de fermer définitivement, à la circulation automobile, le chemin de colonisation situé vis-à-vis les lots 17 à 22, rang 8, pour le cadastre officiel du canton d'Adstock et de rétrocéder l'assiette du chemin aux lots auxquels ils ont été détachés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-108

**PROJET DE DRAGAGE AU LAC JOLICOEUR : AUTORISATION DONNÉE À NATURIVE DE PRÉSENTER, POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK, UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDELCC**

**ATTENDU** le projet de dragage au lac Jolicoeur;

**ATTENDU** qu'une demande de certificat d'autorisation doit être déposée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin d'obtenir les approbations nécessaires en vue de l'exécution des travaux;

**ATTENDU** qu'à cet égard, il y a lieu d'autoriser le dépôt d'une demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'autoriser la firme «Naturive» à soumettre auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, la demande de certificat d'autorisation pour le projet de dragage au lac Jolicoeur et d'en signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-109

**SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER : OFFRE DE RÉCUPÉRATION DE NOS GROS REBUTS À LEUR CENTRE DE TRI**

Tout comme les années antérieures, dans l'objectif de récupérer au maximum les objets cédés aux gros rebuts et ainsi éviter leur transport vers le lieu d'enfouissement situé en Mauricie, la direction de «Services sanitaires Denis Fortier» nous offre de traiter ceux-ci à leur centre de tri lors de la cueillette prévue pour le 18 mai et le 30 juin prochain. Le coût net de ce traitement est de 102.13 \$ la tonne métrique.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de confier, à la firme «Services sanitaires Denis Fortier», le traitement de nos gros rebuts recueillis lors des journées de cueillette. Pour ce service et conformément à leur proposition datée du 15 mars 2016, le coût net pour la Municipalité d'Adstock est de 102.13 \$ la tonne métrique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-110

**PROJET D'ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE POUR LE SERVICE INCENDIE : DÉPÔTS DES SOUMISSIONS, ADJUDICATION DU CONTRAT, AUTORISATION DE SIGNATURE ET MODE DE FINANCEMENT**

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mars 2016, en vertu de la résolution numéro 16-03-057, un mandat fut donné au directeur général et secrétaire-trésorier de procéder, par appel d'offres public, à la demande de fourniture d'un camion autopompe-citerne neuf de l'année 2016.

Au terme de la période accordée pour le dépôt des soumissions, seule la firme «Maxi Métal Inc.» a déposé une soumission, laquelle a été jugée conforme à notre devis d'appel d'offres. Le montant soumis, toutes taxes applicables incluses est de 493 127.78 \$.

Suite à l'étude de la soumission,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu ce qui suit :

- d'accorder le mandat à la firme «Maxi Métal Inc.», telle leur proposition datée du 21 mars 2016, de fournir un camion autopompe-citerne neuf de l'année 2016 au prix de 493 127.78 \$, taxes applicables incluses;
- de financer le montant de la dépense totale, soit 493 127.78 \$, de la façon suivante :
  - un montant de 386 316 \$ financé par le règlement d'emprunt numéro 175-15;
  - l'excédent par un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans à compter de l'année financière 2017;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le contrat à intervenir avec la firme «Maxi Métal Inc.».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-111

**PROJET D'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE CAMIONNETTE : DÉPÔT DES SOUMISSIONS, ADJUDICATION DU CONTRAT, AUTORISATION DE SIGNATURE ET MODE DE FINANCEMENT**

Suite à notre appel d'offres sur invitation concernant l'acquisition d'une nouvelle camionnette, à l'ouverture des soumissions, les firmes «Dubois et Frères», «Méthot Chevrolet Buick GMC» et «Bisson Chevrolet Buick GMC Inc.» ont déposé leur soumission conforme à notre devis d'appel d'offres dans les délais prévus.

Pour une camionnette neuve de l'année 2016 de modèle GMC Sierra, les prix soumis, taxes incluses, sont les suivants :

➤ Dubois et Frères	31 822.78 \$
➤ Méthot Chevrolet Buick GMC	31 937.76 \$
➤ Bisson Chevrolet Buick GMC Inc.	30 761.56 \$

Suite à l'analyse des soumissions,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu, conformément à la loi, de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, c'est-à-dire la soumission présentée par la firme «Bisson Chevrolet Buick GMC Inc.» pour une camionnette neuve de l'année 2016 de modèle GMC Sierra au prix de 30 761.56 \$ taxes applicables incluses. Cette dépense sera financée à même le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le contrat à intervenir avec la firme «Bisson Chevrolet Buick GMC Inc.».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-112

**FOURNITURE DE PIERRE ET GRAVIER : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DES CONTRATS**

Suite à nos divers appels d'offres, public et sur invitation, en vue d'obtenir des soumissions pour la fourniture de gravier de type conforme et non conforme ainsi que de la pierre concassée conforme et non conforme, à l'ouverture des soumissions en regard de la fourniture de gravier, les firmes «Gravière M.J. Lessard Inc.», «Excavation Dany Dodier Inc.» et «Groupe Nadeau Inc.» ont déposé, dans les délais prescrits, des soumissions conformes à notre appel d'offres.

En ce qui concerne la pierre concassée, les firmes «Excavation Gagnon et Frère Inc.», «Gravière M.J. Lessard Inc.», «Construction de l'Amiante», «Construction Couillard Ltée», «Granilake», «Excavation Maggy», «Pavage Centre-Sud du Québec», «Les Entreprises A.L.O. Pomerleau», «Excavation Nado» et «Groupe Nadeau Inc.» ont également déposé, dans les délais prescrits, des soumissions conformes à notre appel d'offres.

Tous ces fournisseurs nous proposent la fourniture de gravier et de pierre concassée, à la tonne métrique, selon les prix soumis suivant, lesquels comprennent le chargement, la pesée et toutes les taxes et redevances imposées.

SOUSSIONNAIRES	GRAVIER NON CONFORME	GRAVIER CONFORME
	0-3/4	MG-20B
Gravière M.J. Lessard Inc.	6.06 \$	6.06 \$
Excavation Dany Dodier Inc.	6.55 \$	8.32 \$
Groupe Nadeau Inc.	15.00 \$	-----

SOUSSIONNAIRES	PIERRE CONCASSÉE NON CONFORME			PIERRE CONCASSÉE CONFORME	
	0-3/4"	0-2"1/2	0-6"	MG20A	MG20B
Excavation Gagnon & Frères Inc.	-----	-----	-----	11.78 \$	-----
Gravière M.J. Lessard Inc.	10.31 \$	-----	-----	12.15 \$	-----
Construction de l'Amiante	-----	-----	-----	12.36 \$	-----
Construction Couillard Itée.	-----	-----	-----	12.36 \$	-----
Granilake	-----	-----	-----	12.36 \$	11.21 \$
Excavation Maggy	11.55 \$	10.98 \$	10.41 \$	14.17 \$	10.99 \$
Pavage Centre Sud du Québec	11.21 \$	10.63 \$	9.78 \$	-----	10.35 \$
Entreprises A.L.O. Pomerleau	10.93 \$	9.60 \$	9.45 \$	-----	10.93 \$
Excavation Nado	-----	-----	-----	-----	11.42 \$
Groupe Nadeau Inc.	11.42 \$	10.93 \$	9.95 \$	-----	-----

**ATTENDU** l'intégration du critère «distance de transport du matériel» dans notre analyse, tel que stipulé dans le devis de soumission pour fonder notre décision. La charte à jour du MTQ est utilisée pour déterminer le critère «distance»;

**ATTENDU** la situation géographique des dix (10) fournisseurs différents en fonction de notre territoire;

**ATTENDU** l'intégration du critère «distance de transport du matériel», il est impossible de retenir qu'un seul fournisseur vu l'étendue de notre territoire puisque le prix n'est pas le seul facteur discriminant;

**ATTENDU** l'analyse effectuée en tenant compte des critères énoncés au devis d'appel d'offres;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu, suite à l'analyse, de retenir, pour la fourniture de gravier et de pierre concassée pour l'année 2016 selon les endroits de transport, les soumissionnaires suivants :

#### **GRAVIER 0-3/4 NON CONFORME**

- Secteurs Saint-Méthode & Saint-Daniel : Gravière M.J. Lessard  
Groupe Nadeau
- Secteurs Sacré-Cœur & Sainte-Anne : Gravière M.J. Lessard  
Excavation Dany Dodier



**GRAVIER MG-20B CONFORME**

- Gravière M.J. Lessard

**PIERRE CONCASSÉE MG-20A CONFORME**

- Secteurs Saint-Méthode & Saint-Daniel : Construction de l'Amiante
- Secteurs Sacré-Cœur & Sainte-Anne : Construction de l'Amiante  
Excavation Maggy

**PIERRE CONCASSÉE MG-20B CONFORME**

- Secteurs Saint-Méthode & Saint-Daniel : Excavation Nado
- Secteurs Sacré-Cœur & Sainte-Anne : Pavage Centre-Sud du Québec  
Granilake

**PIERRE CONCASSÉE 0-3/4" NON CONFORME**

- Secteurs Saint-Méthode & Saint-Daniel : Groupe Nadeau
- Secteurs Sacré-Cœur & Sainte-Anne : Pavage Centre-Sud du Québec  
Excavation Maggy

**PIERRE CONCASSÉE 0-2"1/2 NON CONFORME**

- Secteurs Saint-Méthode & Saint-Daniel : Groupe Nadeau
- Secteurs Sacré-Cœur & Sainte-Anne : Pavage Centre-Sud du Québec  
Excavation Maggy

**PIERRE CONCASSÉE 0-6" NON CONFORME**

- Secteurs Saint-Méthode & Saint-Daniel : Groupe Nadeau
- Secteurs Sacré-Cœur & Sainte-Anne : Pavage Centre-Sud du Québec

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-113

**FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DES CONTRATS**

Au cours de l'année 2016, la Municipalité d'Adstock entend réaliser des travaux de pose de béton bitumineux sur ses voies de circulation. À cet égard, un appel d'offres public fut lancé, conformément à la loi, concernant la fourniture, la livraison et la pose d'enrobé bitumineux régulier sur diverses routes du territoire.

Au terme de la période de présentation des soumissions, trois (3) soumissionnaires, soient «Pavage Centre-Sud du Québec», «Pavage Sartigan Ltée» et «Construction B.M.L.» ont déposé leur offre dans les délais prescrits. Les soumissionnaires, tous jugés conformes à l'appel d'offres, nous proposent de réaliser les travaux, à la tonne métrique, selon les prix soumis suivants, lesquels comprennent les taxes applicables :

SOUMISSIONNAIRES	MÉLANGE RÉGULIER			
	18.1 Secteur St-Méthode (~100 tm)	18.2 Secteur St-Daniel (~525 tm)	18.3 Secteur St-Daniel (~2700 tm)	18.4 Secteur Ste-Anne (~2710 tm)
POSE À LA PROFILEUSE (reconstruction chaussée)				
Pavage Centre-Sud du Québec	132.22 \$	132.22 \$	107.51 \$	107.51 \$
Pavage Sartigan	236.26 \$	93.14 \$	88.82 \$	89.57 \$
Construction B.M.L.	140.41 \$	104.44 \$	94.06 \$	93.37 \$

<b>POSE À LA PROFILEUSE (réfection de surface)</b>	19.1 Secteur Sacré-Coeur (~930 tm)	
Pavage Centre-Sud du Québec	132.22 \$	
Pavage Sartigan	109.83 \$	
Construction B.M.L.	106.41 \$	
<b>POSE À LA MAIN</b>	20.1 Secteur St-Méthode & St-Daniel (~7.5 tm)	20.2 Secteur Sacré-Cœur & Ste-Anne (~7.5 tm)
Pavage Centre Sud du Québec	327.68 \$	327.68 \$
Pavage Sartigan	373.67 \$	373.67 \$
Construction B.M.L.	484.57 \$	484.57 \$

Suite à l'analyse des soumissions,  
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu d'octroyer les contrats pour la fourniture, la livraison et la pose de béton bitumineux, pour l'année 2016, aux firmes suivantes :

- Lot 18.1 : Pavage Centre Sud du Québec
- Lot 18.2 : Pavage Sartigan
- Lot 18.3 : Pavage Sartigan
- Lot 18.4 : Pavage Sartigan
- Lot 19.1 : Construction B.M.L.
- Lot 20.1 : Pavage Centre-Sud du Québec
- Lot 20.2 : Pavage Centre-Sud du Québec

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-114

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2016 : DÉCRET DES TRAVAUX ET AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont prévu des sommes d'argent, via le règlement d'emprunt numéro 175-15, pour la réalisation de travaux d'entretien et de construction des infrastructures sur le territoire;

**ATTENDU** que ces travaux sont contenus dans une liste préalablement déposée et analysée par les élus, ceux-ci s'en déclarant satisfaits;

**ATTENDU** qu'en vertu de la loi, toute dépense doit préalablement être autorisée par le conseil municipal;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de mandater notre directeur des travaux publics et de l'ingénierie à procéder à l'exécution des travaux décrétés et d'en autoriser les dépenses;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Stéphane B.-Gaulin,  
Et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'ingénierie à exécuter les travaux et à dépenser les sommes suivantes :

**LIEUX / (FINANCEMENT) / COÛTS**

CHEMIN DU LAC BOLDUC (budget 2016)	180 466 \$
❖ prolongement	
❖ descente au lac	
RÉSEAU PLUVIAL SAINT-DANIEL (87 068 \$ fonds roulement)	169 000 \$
❖ réfection	
CHEMIN ERNEST-BLAIS (budget 2016)	35 419 \$
❖ gravier	
❖ enrobé bitumineux	
RUES RÉJEAN ET 1 <sup>ÈRE</sup> AVENUE (R. 142-12)	171 441 \$
❖ correction infrastructure	
❖ enrobé bitumineux	
CHEMIN DES CERFS (R. 175-15)	502 468 \$
❖ correction infrastructure	
❖ gravier	
❖ enrobé bitumineux	
ROUTE DU LAC SAINT-FRANÇOIS (R. 175-15)	269 272 \$
❖ gravier	
❖ enrobé bitumineux	
CHEMIN J.-E.-FORTIN (R. 175-15)	125 000 \$
❖ correction infrastructure	
❖ rechargement (2 <sup>e</sup> phase)	
CHEMIN DU LAC (R. 175-15)	563 591 \$
❖ gravier	
❖ enrobé bitumineux	
<b>TOTAL DES TRAVAUX AUTORISÉS</b>	<b>2 016 657 \$</b>

Ces dépenses seront financées par le fonds de roulement, le budget d'opération pour l'année 2016 ainsi que les règlements d'emprunt 175-15 et 142-12.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-115

**TRAVAUX DE VOIRIE 2016 : CONFIRMATION AU DÉPUTÉ DE LA PRÉVISION DE RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE**

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont prévu et réservé des sommes d'argent pour la réalisation de travaux d'infrastructures sur le territoire;

**ATTENDU** que pour se qualifier au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2016-2017, le député de la circonscription provinciale exige une confirmation par laquelle la municipalité prévoit réaliser les travaux identifiés à son programme d'investissement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de confirmer, au bureau du député-ministre Laurent Lessard, que la Municipalité d'Adstock prévoit investir la somme de 2 016 657 \$, au cours de l'année 2016, pour la réfection et l'amélioration de ses infrastructures.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**16-04-116                    CONSTATATION D'UNE DÉMISSION AU SERVICE INCENDIE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil, qu'en date du 30 mars 2016, monsieur Michel Tardif, pompier volontaire de la brigade incendie d'Adstock, a remis officiellement sa démission.

À cet égard,  
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'accepter la démission de monsieur Michel Tardif à titre de pompier volontaire de la brigade incendie d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**16-04-117                    NOUVELLES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES CONCERNANT L'EXPLOITATION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT : AUTORISATION DES DÉPENSES DE FORMATION**

Le chef d'équipe Sylvain Jacques est la personne qualifiée pour l'exploitation des réseaux d'égout municipaux. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les nouvelles normes gouvernementales exigent que les exploitants suivent et réussissent une nouvelle formation en vue d'être accrédités en vertu des nouvelles prérogatives gouvernementales.

À cet égard,  
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 2 500 \$ pour la formation dispensée en vue que monsieur Sylvain Jacques, exploitant de nos réseaux d'égout, s'inscrive à la formation et puisse obtenir l'accréditation requise par les nouvelles normes gouvernementales pour ce type d'activités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**16-04-118                    PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU CLUB DE GOLF DU MONT ADSTOCK : RETRAIT DU DOSSIER D'ANALYSE À L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Étant donné un surcroît de demandes en cette période et le flot de travail qu'exige ce dossier, il y a lieu de retirer, des tâches de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, le dossier d'analyse du projet de développement domiciliaire du mont Adstock.

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu de retirer à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité d'Adstock, le dossier d'analyse concernant le projet de développement domiciliaire au mont Adstock et de le confier au directeur général.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AFFAIRES DIVERSES**

16-04-119

**MISE AUX NORMES DE LA PROTECTION INCENDIE, RÉSEAU ST-MÉTHODE :  
MANDAT ET AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** qu'en matière de protection incendie, les membres du conseil municipal désirent rendre aux normes le réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode;

**ATTENDU** que le projet, évalué à 394 122 \$, fait partie de la demande d'aide financière présentée à Développement économique Canada dans le cadre du programme «Diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile»;

**ATTENDU** que le susdit programme de diversification économique rembourse 90 % des dépenses admissibles;

**ATTENDU** que l'attribution d'un numéro de projet par DEC (400049784) assure la municipalité de pouvoir réclamer les montants si le projet fait l'objet d'une annonce officielle par DEC;

**ATTENDU** qu'en guise palliatif au programme de DEC, les élus municipaux ont tout de même inscrit ce projet de mise aux normes au règlement d'emprunt numéro 175-15;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu ce qui suit :

- de mandater le directeur des travaux publics et de l'ingénierie de la Municipalité d'Adstock à entreprendre les démarches nécessaires en vue de rendre aux normes applicables en matière de protection incendie le réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode conformément au document décrivant les travaux à réaliser;
- d'autoriser une dépense maximale de 394 122 \$, laquelle somme est financée comme suit en respectant l'ordre de priorité :
  1. en présentant une demande de remboursement à Développement Économique Canada à la hauteur de 90 % des dépenses admissibles et de financer la différence au règlement d'emprunt 175-15;
  2. en l'absence de la participation de DEC, de financer l'entièreté des dépenses du projet au règlement d'emprunt numéro 175-15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 195-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT  
110-09 CONCERNANT LE FINANCEMENT DES CENTRES D'APPEL  
D'URGENCE 9-1-1**

MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Nelson Turgeon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 195-16 amendant le règlement 110-09 concernant le financement des centres d'appel d'urgence 9-1-1.

16-04-120

**CONSTRUCTION DU MOTEL #8 : AVANCE DU MONTANT DES TAXES (TPS/TVQ) EN DIMINUTION DU MONTANT D'ACQUISITION DU MOTEL 5 ET MODE DE FINANCEMENT**

**ATTENDU** que le projet de construction du motel industriel #8 par le Comité de Promotion Industrielle d'Adstock Inc. est évalué à 690 000 \$, taxes incluses;

**ATTENDU** qu'un emprunt à la hauteur de 600 000 \$ a été consenti au CPI par le Centre financier aux Entreprises, Caisse Desjardins de la région de Thetford pour réaliser les travaux;

**ATTENDU** que la Municipalité s'est engagée à défrayer le coût des taxes applicables, c'est-à-dire un maximum de 90 000 \$;

**ATTENDU** que ce montant de 90 000 \$ est appliqué en diminution du coût d'acquisition du motel 5 devant être ultérieurement reconverti en caserne incendie;

**ATTENDU** qu'une réserve financière est spécifiquement attribuée à l'incendie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu ce qui suit :

- de verser au Comité de Promotion Industrielle d'Adstock Inc, successivement et lorsque requis, le montant maximal de 90 000 \$ représentant la TPS et la TVQ associées au projet de construction du motel industriel numéro 8;
- d'appliquer cette somme en diminution du coût d'acquisition du motel numéro 5, lequel motel, lorsque propriété de la Municipalité, sera converti en caserne incendie;
- de puiser cette somme à la réserve financière spécifiquement attribuée à l'incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-121

**CLUB DE GOLF DU MONT ADSTOCK : AUTORISATION D'ACHAT DE DROITS DE JEUX**

Le club de golf du Mont Adstock offre à la Municipalité d'Adstock de se porter acquéreur des droits de jeux de golf pour la moitié du prix régulier.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de se procurer, en vertu de la proposition présentée par le «Club de golf du Mont Adstock Inc.» datée du 30 mars 2016, une quantité de soixante-quinze (75) droits de jeux de golf pour un montant de 1 723.76 \$, taxes applicables incluses.

Afin de faire bénéficier les adeptes, la Municipalité rendra ces droits de jeux à leur disposition au prix coûtant. Les intéressés pourront les récupérer au bureau de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-04-122

### **DYSTROPHIE MUSCULAIRE : COMMANDITE**

Monsieur Jérôme Marcoux, pompier volontaire de la brigade incendie d'Adstock relèvera, le 3 juin prochain, le défi «Gratte-Ciel» en vue de ramasser des fonds pour la dystrophie musculaire. À ce sujet, les membres du conseil municipal sont saisis d'une demande de commandite à la hauteur de 100 \$.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de confirmer, au pompier Jérôme Marcoux, que la Municipalité d'Adstock s'allie à cette cause et autorise la dépense et le paiement d'une somme de 100 \$ en guise de commandite au fonds de la dystrophie musculaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **CORRESPONDANCE ET RAPPORTS**

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

### **RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS**

R1) Les élus concernés présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et, le cas échéant, précisent l'état d'avancement de chacun d'eux.

R2) Pige au hasard de l'attribution des salles municipales pour la période des Fêtes 2016-2017;

### **INFORMATIONS MUNICIPALES**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, monsieur le maire commente chacun d'eux.

F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 2 mai 2016, 19h30 en la salle communautaire sise au sous-sol de l'église du secteur Saint-Daniel.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

16-04-123

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de lever la séance à 21h25.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général/  
secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Jean-Rock Turgeon

JRT